



Accusé de réception en préfecture
06-1-219102223-20260928-VI-DFL-2026-099-DE
Date de transmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

Délibération n° VI-DEL-2026-099

Nombre de membres en exercice : 35

Votants : 35

Objet : Election d'un nouvel Adjoint au Maire

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Régis DARRIBERE

Le Conseil municipal,

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20260929-VI-DEL-2026-099-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-18,

Vu la délibération n° VI-DEL-2026-009 en date du 29 mars 2026 fixant à dix le nombre d'Adjoints au Maire,

Vu la délibération n° VI-DEL-2026-010 en date du 29 mars 2026 portant élection des Adjoints au Maire,

Vu l'avis de la Commission Générale en date du 22 septembre 2026,

Considérant la démission de M. Victor HENNEBELLE à son poste de 7^{ème} Adjoint au Maire et de Conseiller municipal au 10 juillet 2026,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint au Maire,

Monsieur le Maire précise la composition du bureau de vote :

Présidente : Mme Virginie TARTARIN, Mme Laura HOURMAN et M. Bésart BLAKAJ ont été désignés assesseurs, Mme Paola LENDORMY secrétaire.

Décide d'élire un nouvel Adjoint au Maire qui occupera le même rang dans le tableau des adjoints,

Dit que M. Thomas GAURET se porte candidat,

Au premier tour du scrutin, chaque conseiller municipal a voté par voie électronique (au scrutin secret et à la majorité absolue),

Après prise en considération des votes électroniques, le résultat suivant a été établi :

Nombre de conseiller n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votant : 35

Nombre de suffrages blancs : 1

Nombre de suffrages déclarés nuls : 9

Nombre de suffrages exprimés : 25

Majorité absolue : 13

Résultats :

- M. Thomas GAURET : 25 voix

M. Thomas GAURET est proclamé élu au poste de 7^{ème} Adjoint au Maire.

**Gilles BAYART
Maire d'Etampes**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :1.3.OCT.2026..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.